

CONSEIL MUNICIPAL D'ETRETAT
Réunion du 20 mars 2026
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. Philippe LAFERRIERE, Mme Marie-Laure DUCAMP, M. Martial DICHAM, Mme Sandrine CRESSANT, M. Jean-Pierre LINDON, Mme Laura RAMBOUT, M. Jean-Michel REYMOND, Mme Rosine CHATRY, M. Jérôme BROUSSE, Mme Véronique MALLET, M. Jacques LEGRAND, Mme Brigitte BELLET, M. Gaël BURAY, Mme Nathalie DEQUAIRE et M. André BAILLARD.

Mme Laura RAMBOUT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation au Conseil Municipal: 16/03/2026

Date d’Affichage du Conseil Municipal : 16/03/2026

Nombre de Conseillers au Conseil Municipal :

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Le Conseil Municipal étudie les questions inscrites à l’ordre du jour :

1. Conseil municipal : Désignation d’un secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Rosine CHATRY, plus âgée des membres présents du conseil municipal (article L. 2122-8 du CGCT).

Madame CHATRY propose Mme Laura RAMBOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

2. Conseil Municipal : Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Rosine CHATRY, plus âgée des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Laura RAMBOUT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Madame la Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	15
- bulletins nuls	0
- bulletins blancs	3
- suffrages exprimés	12
- majorité absolue	8

Ont obtenu:

- Monsieur Philippe LAFERRIERE : 12 voix

Monsieur Philippe LAFERRIERE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Conseil municipal : Election du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Abstentions : M. Buray, Mme Dequaire, M. Baillard

4. Conseil Municipal : Election des adjoints :

VU:

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Monsieur le Maire expose que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ▶ nombre de bulletins 15
- ▶ bulletins déclarés nuls
- ▶ bulletins blancs 3
- ▶ suffrages exprimés 12
- ▶ majorité absolue 8

Ont obtenu:

Liste de Mme Marie-Laure DUCAMP : 12 voix

La Liste de Mme Marie-Laure DUCAMP ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

1^{ère} Adjointe : Mme Marie-Laure DUCAMP

2^{ème} Adjoint : M. Jean-Pierre LINDON

3^{ème} Adjointe : Mme Sandrine CRESSANT

4^{ème} Adjoint : M. Martial DICHAM

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La séance est levée à 10 h 57

*La secrétaire de séance,
Laura RAMBOUT*



*Le Maire,
Philippe LAFERRIERE*

